

COMMUNE DE SAINT AUBIN DES COUDRAIS

Séance du Conseil Municipal du

24 juillet 2025 à 19h30

Présents : Mme Michèle LEGESNE, Maire, Mrs Bruno TARDIFF, Pascal COQUET, Mathieu BONNET-MADIN, Alain MAHUET, Mmes Florence RETOURS et Isabelle CLIGNY.

Excusés : Mme Barbara ANNE pouvoir M. Bruno TARDIFF, Mme Evelyne LAIR pouvoir Mme Michèle LEGESNE, M. Joël CHERLIAS.

Secrétaire de séance : Mme Isabelle CLIGNY

Délibération n°2025-05-01 : Approuvée

Communauté de Communes du Perche Emeraude : approbation Fonds de concours 2025

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal :

- *autorise Madame le Maire à demander le report du fonds de concours 2025 « opérations diverses » déposé pour l'opération « travaux pour économie d'énergie Ecole et logements communaux » vers l'opération « construction du Pont du Moulin de Blot » compte-tenu :*
 - *d'une part, que les travaux pour l'école seront réalisés dans une opération d'ensemble avec le concours d'un maître d'œuvre qui doit réaliser une étude de faisabilité,*
 - *d'autre part, que les travaux de construction du Pont du Moulin de Blot commencent dès octobre prochain.*

Aide accordée : 12 500 €.

Pour rappel, cette aide doit être demandée dans les deux ans à compter de son attribution et le démarrage de l'opération doit commencer dans l'année de la demande.

Délibération n°2025-05-02 : Approuvée

Pont du Moulin de Blot : convention à signer

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal :

- *autorise Madame le Maire à signer la convention à intervenir entre la Commune et la SCI Le Moulin de Manon – TIM afin de permettre la construction du nouveau pont et les voies d'accès à celui-ci sur une partie des parcelles, propriétés de la société SUPERGEL.*
- *dit que ces parcelles seront cédées à la Commune après construction du pont moyennant un prix d'achat de 0,50 € le m2 pour que celles-ci soient intégrées dans le domaine public de la Commune.*

Délibération n°2025-05-03 : Approuvée

MAM : dossier de demande de subvention à déposer auprès de la CAF

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à déposer un dossier de demande de subvention d'investissement auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de la Sarthe dans le cadre de la « construction - réhabilitation d'un garage en MAM ».

Délibération n°2025-05-04 : Approuvée

MAM : convention de partenariat

*A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer la convention de partenariat à intervenir entre l'association « les Merveilles Saint Aubinoises » et la Commune afin de définir les modalités de partenariat entre les deux parties pour un bon fonctionnement de la MAM.
Montant du loyer proposé : 540 € TTC par mois.*

Délibération n°2025-05-06 : Approuvée

Boulangerie

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal :

- autorise Madame le Maire à signer un bail commercial avec les nouveaux boulangers en l'Etude de Maître LEVEQUE,
- décide que le 1^{er} loyer ne commencera à courir qu'à compter du 1^{er} octobre 2025,
- indique que le contrat ALTERNA ENERGIE, actuellement au nom de la Commune afin que l'électricité ne soit pas coupée, sera repris par les repreneurs,
- rappelle que le montant initial du loyer demandé à la signature du bail sera de 1 440 € TTC, celui-ci inclut le local, le logement de l'étage et l'ensemble du matériel et du mobilier de boulangerie.

Délibération n°2025-05-07 : Approuvée

Ecole : étude de faisabilité

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal accepte qu'une étude de faisabilité relative à des travaux de réhabilitation énergétique et rénovation de l'accueil périscolaire, des sanitaires et de l'entrée principale de l'école Vincent Van Gogh soit réalisée afin de mener une opération d'ensemble.

Le cabinet AMC Architectures de de la Ferté Bernard réalisera cette mission pour un montant TTC de 5 340 €.

Délibération n°2025-05-08 : Approuvée

Rentrée scolaire 2025-2026 : tarifs cantine et périscolaire à compter du 1^{er} septembre 2025

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal, décide d'augmenter de 0,05 € le repas de la cantine et le repas du mercredi midi, et de maintenir les tarifs appliqués depuis quatre ans pour le périscolaire, à savoir la garderie et le mercredi récréatif.

Cantine Scolaire :

repas enfant ou stagiaire école : 3,95 €

repas adulte : 5,75 €

Garderie Périscolaire :

Rappel des horaires : Garderie du matin : 7h00 - 8h50

Garderie du soir : 15h45 - 18h30

Tarif :	15 minutes	0,60 €
	30 minutes	1,10 €

Mercredi « Récréatif » (de 12h00 à 18h00, repas et goûter inclus) :

Tarif :	inscription à l'année	12,50 €
	inscription occasionnelle	14,50 €
	repas de 12h00 à 13h30	5,35 €

Le règlement de la cantine et du périscolaire sera modifié dans ce sens.

PERSONNEL COMMUNAL

Délibération n°2025-05-09 : Approuvée

Personnel - cantinière

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal, accepte de créer pour une période d'un an à compter du 1^{er} septembre 2025, un poste d'Adjoint Technique contractuel à temps non complet à raison de 26 heures par semaine annualisées pour assurer les fonctions de cantinière.

Délibération n°2025-05-10 : Approuvée

Personnel - ATSEM

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal, accepte de créer, pour une période d'un an à compter du 31 août 2025, un poste d'Adjoint Technique contractuel à temps non complet à raison de 25 heures par semaine annualisées pour assurer les fonctions d'ATSEM et d'agent d'entretien au sein de l'Ecole (aide à l'enseignante de Maternelle, garderie du soir et ménage pendant les vacances scolaires).

Délibération n°2025-05-11 : Approuvée

Personnel – agent d'entretien pour Ecole

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal, accepte de créer pour une période d'un an à compter du 1^{er} septembre 2025, un poste d'Adjoint Technique contractuel à temps non complet à raison de 19 heures par semaine annualisées pour assurer les fonctions d'agent d'entretien au sein de l'Ecole Vincent Van Gogh, la surveillance de cour des enfants mangeant à la cantine et la prise en charge des enfants restant le mercredi midi.

Délibération n°2025-05-12 : Approuvée

Personnel – agent d'entretien pour bâtiments communaux

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal, accepte de créer pour une période d'un an à compter du 1^{er} septembre 2025, un poste d'Adjoint Technique contractuel à temps non complet à raison de 4 heures par semaine pour assurer les fonctions d'agent d'entretien au sein des bâtiments communaux, hors établissement scolaire.

Délibération n°2025-05-13 : Approuvée

Boulangerie

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal, autorise Madame le Maire à signer le devis présenté par la société Maine Fournil pour l'acquisition d'un batteur-mélangeur SATURNE d'un montant TTC de 7 800 €.

Délibération n°2025-05-14 : Approuvée

Logement

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal autorise Madame à signer le devis présenté par J. DUBOIS charpente d'un montant TTC de 1 116,50 € pour la fourniture et la pose d'un vélux dans le logement communal du 16 rue de la Châtaigneraie.

Délibération n°2025-05-15 : Approuvée

Ecole

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal accepte la proposition de la société SEMIO pour l'acquisition de 16 tables et de 28 chaises pour la classe des CM.

Montant du devis : 4 012,84 € TTC

Ce matériel sera livré et installé pour la rentrée scolaire.

Délibération n°2025-05-16 : Approuvée

Devis Entreprise ROULLIER

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal, accepte la proposition de l'entreprise d'élagage d'un montant TTC de 1 560 € pour les travaux de coupe d'arbres à réaliser au niveau du chemin rural n°40, à hauteur de l'habitation de la Beaucerie.

Ces travaux seront pris en charge pour moitié par les propriétaires de la Beaucerie, les arbres étant en mitoyenneté.

Délibération n°2025-05-17 : Approuvée

Proposition VITOGAZ

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal, autorise Madame le Maire à signer des nouveaux contrats d'alimentation en gaz avec la société VITOGAZ compte-tenu des propositions attractives par rapport au fournisseur actuel.

Cette proposition concerne les citernes de la Mairie et de la salle polyvalente.

Délibération n°2025-05-18 : Approuvée

Polleniz

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal, accepte de renouveler l'adhésion à Polleniz moyennant une cotisation de 163,75 € pour l'année 2025.

Délibération n°2025-05-19 : Approuvée

Admission en non-valeur

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal accepte d'admettre en non-valeur une somme de 578,20 € qui n'a pas pu être recouvrée au terme de processus de poursuites s'avérant infructueux auprès de différents débiteurs.

Demandes des administrés

Madame le Maire donne connaissance des courriers reçus en Mairie :

- ✓ *Monsieur Pierre LEDEME informe la Commune qu'il a été retenu comme citoyen pour réfléchir et délibérer sur la note de saisine du 1^{er} Ministre : « comment mieux structurer les différents temps de la vie quotidienne des enfants afin qu'ils soient plus favorables à leurs apprentissages, à leur développement et à leur santé ».*

La Commune disposant d'une école, il souhaiterait entendre les doléances, les remarques, les questions des élus et des enseignants à ce sujet.

Cette demande sera transmise à l'école Vincent Van Gogh pour donner suite à la sollicitation de Monsieur LEDEME.

- ✓ *Monsieur Etienne RENVOIZÉ sollicite la Commune pour se porter acquéreur du chemin communal conduisant à son habitation des Petites Mouchetières afin de clôturer l'accès à sa ferme.*

Après divers renseignements pris et des rendez-vous sur place, Madame le Maire précise que la demande de Monsieur RENVOIZÉ peut aboutir et que la portion de chemin souhaitée peut être vendue moyennant un prix de vente de 0,50 € TTC du m², étant entendu que les frais notariés seront supportés par le demandeur.

- ✓ *Monsieur Patrice SIMON, Président de Générations Mouvement, sollicite la Commune afin d'avoir accès au vestiaire de la salle polyvalente chaque jeudi pour la pratique des activités manuelles.*

Le Conseil Municipal autorise cette occupation mais précise que le vestiaire ne sera pas chauffé et qu'il ne pourra pas être utilisé si la salle polyvalente est utilisée.

Courriers reçus et informations à communiquer

Madame le Maire donne connaissance des courriers suivants :

- ✓ *Madame Géraldine PEMARTIN, directrice du Centre Culturel, lance un appel à candidatures aux communes du territoire pour savoir si elles sont intéressées pour accueillir les Escapades culturelles en Perche Emeraude en 2026, le samedi 23 mai ou le dimanche 24 mai.*

Madame le Maire propose de convier les associations du village et l'école à une réunion le 09 septembre prochain afin de savoir si la commune de Saint Aubin des Coudrais pourrait se porter candidate.

Une réponse est attendue pour le 22 septembre au plus tard.

Informations diverses

Madame le Maire donne connaissance des informations suivantes :

- ✓ *Madame Le Maire indique aux membres présents que la date retenue pour accueillir la chorale « Choral'in » de Saint Mars la Brière dans l'Eglise de Saint Aubin des Coudrais a été fixée au samedi 7 mars 2026.*
- ✓ *Dates des prochaines manifestations et réunions :*
 - *24 août : triathlon de la Ferté Bernard avec passage sur la Commune le matin et l'après-midi,*
 - *21 septembre : journée du patrimoine avec ouverture de l'église de 9h à 18h,*

Séance levée à 22h45.

Compte rendu sommaire affiché à la porte de la Mairie.

Le Maire,



Michèle LEGESNE.